
La notion de Pauvreté Humaine se réfère à la privation de certaines capacités fonctionnelles élémentaires incluant les dimensions économique et sociale, y compris par exemple la participation à la vie de la collectivité et le respect des droits humains.

2.4.1. La pauvreté humaine: des progrès remarquables depuis 1986

On estime aujourd'hui que l'insuffisance de revenu n'est pas le seul critère à prendre en compte pour définir la pauvreté. On peut disposer d'un revenu suffisant pour se nourrir et ne pas avoir la possibilité de satisfaire d'autres besoins essentiels tels que la santé, parce que les services qui les dispensent ne sont pas accessibles ou sont inexistantes (comme dans le cas haïtien). C'est pourquoi la notion de Pauvreté Humaine se réfère à la privation de

certaines capacités fonctionnelles élémentaires incluant les dimensions économique et sociale, y compris par exemple la participation à la vie de la collectivité et le respect des droits humains. Comme il n'est généralement pas possible de tenir compte de tous ces aspects, l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels de l'existence: la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie. Ces domaines sont décrits par un certain nombre de variables présentées dans l'encadré ci-après.

Encadré 8

Calcul de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH 1)

Comme l'IDH, l'IPH pour les pays en développement est un indicateur composite qui comprend 3 éléments:

- a) le déficit en termes de **longévité**, mesuré par le pourcentage d'individus risquant de mourir avant l'âge de 40 ans;
- b) le déficit en termes d'**instruction**, mesuré par le taux d'analphabétisme des adultes;
- c) les déficits en termes de **conditions de vie**, mesurés par:
 - *l'accès aux services de santé*, c'est-à-dire la proportion de la population qui peut atteindre ces services dans un délai maximal d'une heure (on notera que le rapport mondial 2001 ne tient plus compte de cet indice en raison du manque de données récentes et fiables);
 - *l'accès à l'eau potable*;
 - *le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition* (c'est-à-dire, en l'occurrence, présentant une insuffisance pondérale d'au moins 2 écarts types par rapport au poids médian par âge de la population de référence).

CHAPITRE II

La pauvreté humaine est mesurée à partir de l'Indicateur de Pauvreté Humaine. Les calculs réalisés pour ce Rapport National conduisent à un indicateur de pauvreté humaine en 1987 de 46,2% de la population, et en 2000 de 31,8%. Ce qui se traduit en 13 ans par une réduction significative, même si, près du tiers de la population est actuellement dans une situation de pauvreté humaine⁶⁶.

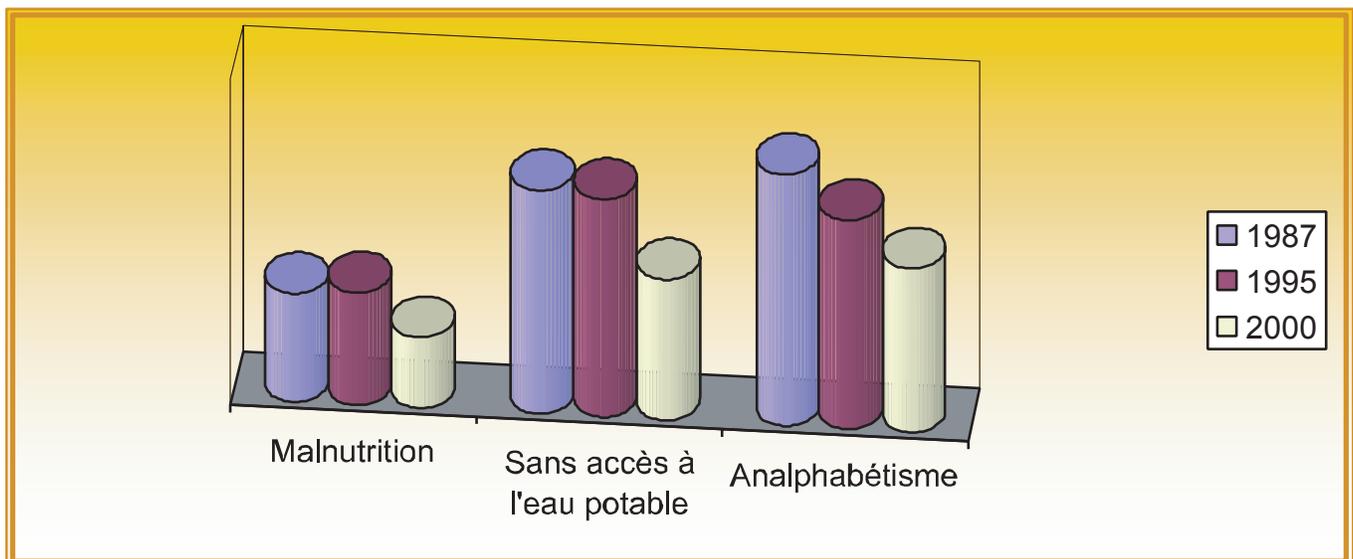
L'IPH a donc sensiblement diminué entre 1987 et 1999-2000. Cela résulte bien sûr de l'évolution des composantes de l'indicateur qui ont déjà été présentées et qui émanent directement des enquêtes de 1987 et de 1999-2000.

Les enquêtes récentes montrent en effet une amélioration sensible des chiffres concernant l'alphabétisation, l'accès à l'eau potable, et la diminution remarquable du phénomène de malnutrition chez les enfants et les femmes.

Ce dernier indicateur suit en principe l'évolution des revenus réels⁶⁷.

L'amélioration constatée concerne la période 1987-2000. Elle est toutefois particulièrement remarquable entre 1994 et 2000. Les résultats enregistrés entre 1994 et 2000 tiennent pour une part aux conséquences de la fin de l'embargo. L'embargo avait en effet conduit à une très forte détérioration de la situation du développement humain. La fin de l'embargo a permis un certain rattrapage qui se traduit par de fortes améliorations des indicateurs à partir de 1995. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes à contenu social (PURE, FAES, BON, UCG) qui ont eu un impact sur les ménages. Mais, comme déjà mentionné, les ressources qui ont permis ces améliorations entre 1994 et 2000 proviennent pour une part importante d'un niveau exceptionnel de l'aide internationale et des envois croissants de la diaspora.

Graphe 18



⁶⁶ Ce chiffre situerait Haïti au niveau du Kenya, du Cameroun et de l'Égypte, c'est-à-dire au 50^e rang environ parmi les 90 pays en développement classés dans le RMDH de 2001. Ces comparaisons sont toutefois discutables car elles ne tiennent pas compte des révisions justifiées qui pourraient être effectuées par chaque pays.

⁶⁷ La mesure de la probabilité de décès avant 40 ans est basée sur des estimations, faute de recensement depuis 1982.

La régression observée de la pauvreté humaine évolue sur un mode non durable du fait qu'elle n'est pas tributaire d'une croissance économique soutenue mais de variables exogènes volatiles et de variables endogènes fragiles et difficilement contrôlables.

2.4.2. La non-durabilité de la réduction de la pauvreté: quelques facteurs explicatifs

Les indicateurs de pauvreté humaine montrent que la pauvreté a sensiblement reculé en Haïti entre 1987 et 2000. Les données macro-économiques disponibles montrent par contre que le PIB par tête a diminué significativement pendant la même période. Or, on sait qu'en règle générale la croissance du PIB par tête est une condition nécessaire, mais certes pas suffisante, du développement humain durable et du recul de la pauvreté.

L'analyse de la variable revenu ouvre davantage de perspectives. La forte baisse du PIB par tête qui est mise en regard de la diminution de la pauvreté renvoie à deux questions: le PIB et son évolution sont-ils correctement reflétés par les indicateurs disponibles ? Le PIB est-il une bonne approximation du revenu disponible des ménages, indicateur qui permet de mesurer la capacité d'accéder aux biens alimentaires et à certains services de santé et d'éducation payants?

Quoi qu'il en soit, la régression observée de la pauvreté humaine évolue sur un mode non durable du fait qu'elle n'est pas tributaire d'une croissance économique soutenue mais de variables exogènes volatiles et de variables endogènes fragiles et difficilement contrôlables: (i) les transferts des migrants; (ii) l'aide internationale; (iii) l'informalisation croissante de l'économie; (iv) le développement de l'économie illicite. La prise en considération de ces quatre variables est susceptible d'apporter des éléments de réponse au paradoxe né du décalage entre diminution du PIB par tête et réduction de la pauvreté.

Les transferts des migrants

Les données disponibles montrent une explosion des transferts des migrants depuis 1994. Il est probable que ces mouvements étaient sous-estimés avant cette date. Mais leur niveau actuel (estimé par la BRH à environ 600 millions de \$ EU en 2001) avoisine 15% du PIB.

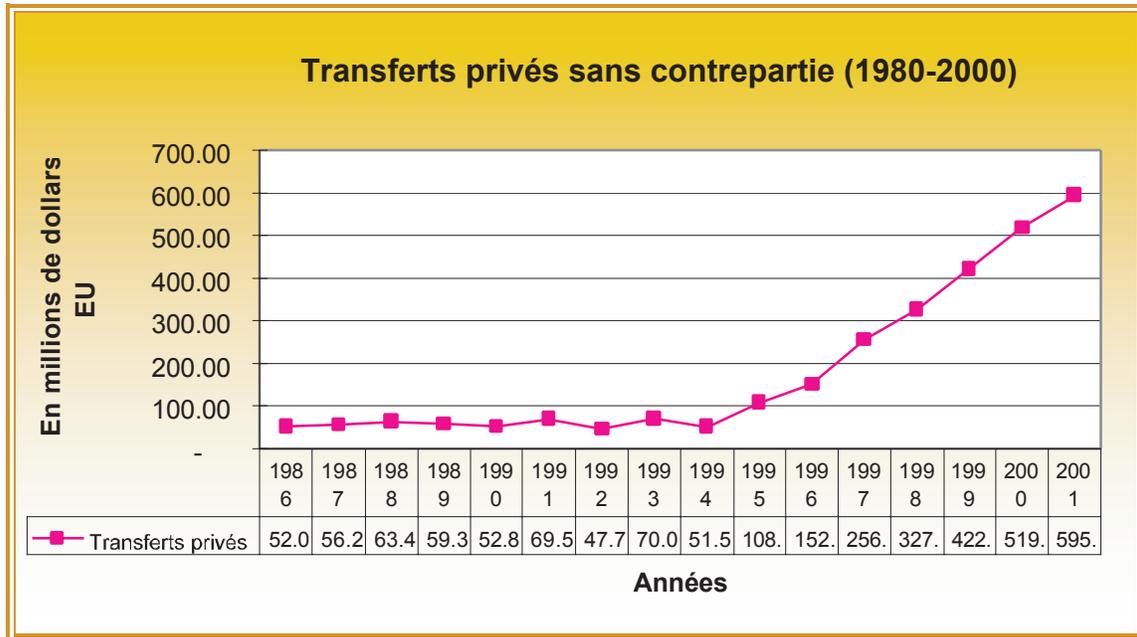
Comme on l'a vu plus haut, d'un point de vue macro-économique, seule leur prise en compte permet de comprendre la progression de la consommation des ménages et des importations face à un PIB par tête en régression depuis 15 ans. L'EBCM de 1999/2000 donne de précieuses indications sur l'impact des envois des migrants, sur les revenus des ménages. Selon l'enquête, ils constituent en moyenne 10% du revenu des ménages (contre 5% provenant de transferts internes). Environ 40% des ménages déclarent recevoir des transferts. Cette proportion s'élève à 70% pour la catégorie chômeurs-inactifs. Les transferts sont particulièrement importants dans les revenus des plus pauvres: ils constituent 28% des revenus pour 10% des ménages les plus pauvres en milieu urbain, contre 12% des revenus de cette même catégorie en milieu rural. Comme l'indique l'IHSI dans la présentation des résultats de l'EBCM 1999/2000 «les revenus de transfert ont un rôle considérable dans la correction des inégalités⁶⁸ et ils permettent une sortie relative de la pauvreté»⁶⁹.

⁶⁸ EBCM 1999/2000, Volume 2, p. 49.

⁶⁹ *ibid.* p. 50.

CHAPITRE II

Graphe 19



Les transferts internes et externes pourraient dans ces conditions tenir lieu de système «privé» de solidarité entre les ménages, sachant qu'à peine 1% des Haïtiens bénéficient du système « public » de solidarité sociale. Quant à l'utilisation de ces fonds, il est probable qu'ils suivent la tendance observée en Amérique Centrale et se concentrent dans les dépenses alimentaires et sociales (logement, éducation et santé), et rarement dans l'investissement productif.

Il est donc vraisemblable que les transferts de l'extérieur expliquent une fraction importante du recul de la pauvreté. Cela rendrait ainsi compte, en partie, du décalage entre l'évolution du PIB, qui n'inclut pas ces revenus¹, et celle de la pauvreté, en particulier de 1994 à 2000. Ces envois sont déterminés par les flux migratoires et les politiques qui sont menées à leur endroit par les pays d'accueil. Le pays

d'origine, au contraire, dispose de peu de moyens pour influencer sur ces politiques et il est en conséquence placé dans une situation de forte dépendance.

L'aide internationale

Plus de 2 milliards de dollars EU provenant de l'aide internationale ont été dépensés en Haïti entre 1995 et 2000. Il s'agit là d'une estimation, ces flux étant statistiquement et économiquement mal appréhendés. Une partie de ces fonds est utilisée en investissements et a un impact sur le PIB. Mais une part non négligeable de cette aide se transforme en revenus dont bénéficient les résidents. Seules des études spécifiques permettraient d'évaluer le contenu en revenus de l'aide internationale et la part qui reste dans le pays. La très mauvaise connaissance de ce secteur ne permet pas de procéder à une évaluation des effets, mais ne laisse pas de doute sur leur réalité.

¹ Le Revenu national est à cet égard un agrégat plus pertinent dans la mesure où il intègre le solde des revenus de facteurs en provenance et à destination de l'étranger.

L'informalisation croissante de l'économie

En Haïti, comme on l'a montré plus haut, le poids du secteur informel n'a cessé de croître ces dernières années². L'informalisation constitue, après l'émigration, une soupape de sécurité pour la société haïtienne. Le secteur informel se développe en liaison avec l'exode rural et en conséquence des crises qui ont marqué le secteur formel (industrie d'assemblage et entreprises industrielles dont la production était destinée au marché national, entre autres). La faiblesse de l'Etat conduit des entreprises du secteur moderne à choisir l'informalité. En outre, en 2001 et 2002, on a assisté à la prolifération d'institutions financières de micro-finance et coopératives dont une partie fonctionne sur un mode informel³.

Cette informalisation est mal saisie statistiquement. La production du secteur informel est estimée, souvent à partir de tendances, qui ne rendent pas compte de l'accélération en cours du phénomène⁴. Cette sous-estimation est d'autant plus forte que les bases de la comptabilité nationale sont fragiles et que le phénomène progresse fortement.

Au total, l'informalisation croissante conduit certainement à une sous-estimation du PIB, qui accentue le décalage entre l'évolution du produit par tête et celle de la pauvreté.

L'économie illicite

L'économie illicite constitue une réalité indéniable en Haïti, mais son évaluation est évidemment particulièrement difficile. Comme l'indique le BCP, Haïti de par sa situation géographique est « particulièrement vulnérable au trafic de la drogue ». Le pays est en

effet situé entre le principal consommateur du monde (les États-Unis) et l'un des principaux producteurs (la Colombie). On estime qu'autour de 45 tonnes de cocaïne ont transité par le pays en 1998⁵. Faute d'informations suffisantes sur les mécanismes opérationnels de ce trafic, il est difficile d'évaluer les revenus qu'il engendre. On pourrait penser que les couches les plus pauvres de la population sont peu concernées, sauf à travers des mécanismes de redistribution que l'on n'est pas en mesure de cerner.

L'économie illicite ne se limite pas au trafic de drogue, même s'il s'agit là de la partie la plus florissante. La contrebande, par exemple, occupe une place importante et touche une frange plus diversifiée de la population. Ces activités illicites génèrent des flux de revenus qui ne figurent pas dans les comptes économiques du pays. Leur absence minore le revenu disponible et contribue à accroître l'écart entre le niveau de développement humain et la base économique dont il est issu.

Au total, il est indéniable, vu la convergence des indicateurs, que la pauvreté a régressé en Haïti entre 1987 et 2000, l'amélioration étant particulièrement sensible entre 1994 et 2000. Malgré ces progrès, près de 4 millions d'Haïtiens sont pauvres et 40% des ménages ont un membre qui a faim au moins une fois dans la semaine.⁶

Par ailleurs, les améliorations enregistrées ne se situent pas dans le cadre d'un processus de développement humain durable. En effet, la diminution de la pauvreté est imputable à des facteurs que l'on doit qualifier de fragiles, et dont la pérennité est extrêmement douteuse. Ils dépendent en effet de variables qui, pour l'essentiel, ne sont pas maîtrisées dans le cadre de la dynamique productive du pays: la pauvreté diminue non pas parce que le pays pro-

² Voir statistiques sur la micro-finance en Haïti de DAI/FINNET <http://www.daifinnet.com/actualites/actualites.htm>

³ Selon le ministre du MPCE, il s'agit "d'un réseau d'argent informel fonctionnant sans cadre de régulation et sans supervision appropriée", Le fonctionnement des Coopératives: Sujet de débat, 8 mars 2002 <http://www.Haitipressnetwork.com/>

⁴ Voir *More microcredits for Haiti ?* International Finance Corporation, prepared by Swedish Development Advisters, April 1998.

⁵ *Drugs trends in the Caribbean*, (1998/1999), Caribbean Drugs Control Coordination Mechanism.

⁶ EMMUS III.

CHAPITRE II

duit plus et sur un mode durable, mais (i) parce qu'il bénéficie de revenus provenant de l'extérieur, comme les transferts des migrants et l'aide internationale; et (ii) parce que le produit intérieur comporte une part croissante d'activités qui n'ont pas un caractère pérenne: le secteur informel relève pour l'essentiel des stratégies de survie et il est souvent dans une situation de prédateur par rapport à l'environnement; par ailleurs, l'économie illégale est, bien entendu, par essence, fragile.

La dépendance du processus de développement est illustrée par les difficultés enregistrées depuis 2001 dans les relations avec la communauté internationale. La diminution importante de l'aide contribue au blocage de l'économie, alors même que le pays a besoin de ressources importantes pour enclencher un processus de développement humain durable. Les envois de migrants sont liés, comme cela a déjà été mentionné, aux politiques des pays d'accueil et à la conjoncture qui les caractérise. La population qui bénéficie des transferts est donc très vulnérable aux chocs externes, extrêmement dépendante de l'extérieur (lòt bò), sans opportunités de sortir de la pauvreté de manière durable et dans une situation de risque presque permanente.

Dans une perspective de développement humain durable, l'informalisation croissante, si elle est une réponse aux pressions de la pauvreté, constitue un grave danger. La génération actuelle a hérité d'un environnement dégradé par 40 ans d'exploitation abusive et irresponsable des ressources naturelles. Elle subit aussi les conséquences d'une urbanisation anarchique qui accroît chaque jour les conditions de vulnérabilité de la population face aux désastres.

Il apparaît donc que la réduction de la pauvreté qui est observable ne relève pas d'une logique de développement durable. Une approche DHD implique le choix d'une stratégie de développement radicalement différente.

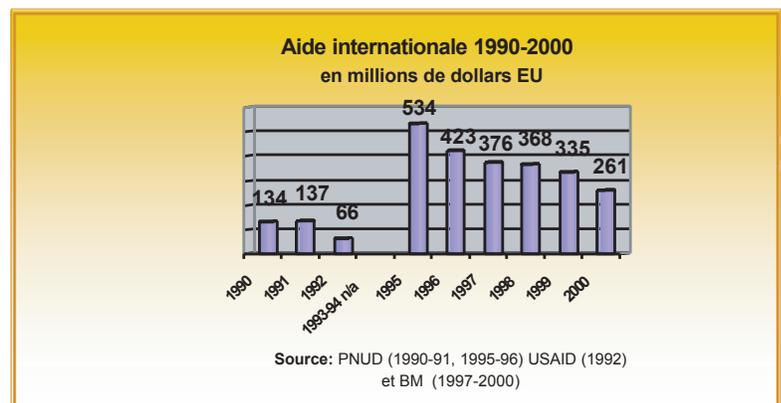
2.5. Haïti, un pays qui progresse dans l'équité de genre

Le concept de genre peut être illustré par la manière dont la société définit et règle les dimensions de féminité et de masculinité, par les valeurs et les attitudes qu'une communauté juge comme appropriées à un sexe ou à un autre. Depuis 1979, *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW)*, plusieurs conventions et conférences ont abordé la question du genre et plus particulièrement la Conférence de Beijing (1995). *Il est dorénavant admis que les politiques et les programmes qui perpétuent l'inégalité des sexes sont un frein au développement*⁷.

La situation du genre autour du monde a évolué considérablement ces dernières années, passant d'une approche de défense des droits de la femme, à une approche d'équité de genre devenant une dimension centrale du développement humain durable. En Haïti, la Constitution de 1987 consacre l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Malheureusement, on ne constate pas d'avancées dans le statut légal de la femme depuis 1987. Comme le signale le BCP, *on peut constater que les codes (Code Pénal, Code Civil) sont, d'une manière générale, obsolètes et non conformes, ni à la Constitution, ni aux Conventions internationales*. De même, on peut signaler l'absence

Le concept de genre peut être illustré par la manière dont la société définit et règle les dimensions de féminité et de masculinité, par les valeurs et les attitudes qu'une communauté juge comme appropriées à un sexe ou à un autre.

Graphe 20



Les femmes sont minoritaires dans tous les secteurs sauf dans le commerce, où elles sont en position très dominante (85%).

d'une jurisprudence dans la matière, et un phénomène assez répandu d'impunité face aux discriminations de genre.

La valorisation de la situation des femmes en Haïti est difficile, compte tenu des spécificités de la société haïtienne qu'il importe de prendre en compte. En effet, on tend parfois à assimiler la réalité des femmes haïtiennes soit à celles de l'Amérique Latine, soit à celles de la Caraïbe anglophone. Or, la femme en Haïti a toujours été un agent économique actif (par rapport à une femme plus confinée au foyer dans certaines parties de l'Amérique Latine) et a bénéficié de progrès plus lents dans la reconnaissance de ses droits de citoyenne que dans la Caraïbe anglophone. La publication des dernières statistiques permet d'illustrer la situation de l'équité du genre en Haïti, et les progrès réalisés depuis 1986.

La question de l'équité de genre sera abordée de trois points de vue: la participation économique, l'accès aux services sociaux et le capital social sous l'angle de la participation et les perceptions.

Sur le plan économique, le poids de la main-d'œuvre féminine est prépondérant dans le commerce interne et régional, et ses activités relèvent essentiellement de l'informel. A l'heure actuelle, il n'existe pas de données qui attesteraient de l'existence en Haïti d'un processus de féminisation de la pauvreté. Les résultats sur les lignes de pauvreté monétaire (ainsi que de la pauvreté relative mesurée par l'IHSI) suggèrent que les ménages dirigés par des femmes ne sont pas globalement plus pauvres que les ménages dirigés par des hommes. Toutefois, les mesures de l'IHSI sur la pauvreté relative donneraient une incidence plus forte (plus dix points) pour les ménages dirigés par des femmes en milieu rural. Il faut donc être prudent avec les chiffres et approfondir les analyses. Par ailleurs, selon le dernier EBCM, la disparité de revenus entre les femmes et les hommes s'élèverait à 89%. Ce taux montre une assez faible disparité entre hommes et femmes, puisque le coefficient de 75% pré-

conisé par le Rapport mondial – comme estimation moyenne, en l'absence de données significatives – est en fait la moyenne obtenue pour les pays qui disposent de données sur les revenus principalement salariaux, c'est-à-dire les pays développés.

Le dernier EBCM 1999/2000 fournit des informations sur la participation des femmes au marché du travail par secteur d'activité. Bien que constituant globalement 47,8% de la population active, les femmes sont minoritaires dans tous les secteurs sauf dans le commerce, où elles sont en position très dominante (85%). La composition des catégories socio-professionnelles confirme la domination du travail informel et des postes les moins qualifiés. En effet, plus de la moitié des travailleurs indépendants sont des femmes, (2/3 dans la zone métropolitaine). Au contraire, seuls 17% du personnel de direction, et 28% des cadres supérieurs ou ingénieurs sont des femmes. Cette féminisation de l'informel comporte un facteur de vulnérabilité face aux chocs externes: l'insécurité des femmes par rapport à leurs revenus est forte. Si on tient compte qu'à peine 11% des femmes sont salariées (22% chez les hommes), et que moins de la moitié des salariés sont rémunérés au mois ou à la quinzaine, on arrive à la conclusion qu'à peine une femme occupée sur vingt en Haïti dispose d'un salaire régulier.

Sur le plan social, la femme est l'objet de discriminations patentes. Bien que l'approche genre ait été intégrée dans les différents chapitres – l'éducation, la planification familiale, la mortalité, ou le SIDA – on peut retenir:

- *Le taux net de scolarisation est assez équitable.* 50% dans le primaire, 47% dans le secondaire, et plus de 40% dans le supérieur⁸. Bien que le taux de scolarisation ait augmenté plus rapidement pour

⁸ Données d'UNICEF pour le primaire et le secondaire à partir des données du MENJS, et d'une consultation du PNUD (public et privé) pour l'enseignement tertiaire.

CHAPITRE II

les femmes que pour les hommes, l'écart entre hommes et femmes alphabétisés est toujours d'environ 10 points en 1999/2000. De plus, le curriculum éducatif est encore loin d'assurer un changement durable de mentalités par rapport à l'équité de genre (la violence domestique, par exemple).

- *Dans le domaine de la santé*, la femme est la première victime de l'absence de structures de médecine préventive. En effet, la mortalité maternelle constitue un facteur de préoccupation prioritaire. D'abord, il s'agit du taux le plus élevé de la région. Ensuite, il ne faut pas négliger le poids croissant des femmes parmi les malades du SIDA. Les chiffres de l'EMMUS III, dans les calculs sur l'espérance de vie, montrent que l'écart en faveur des femmes serait d'à peine 2 ans, ce qui pourrait refléter une tendance inquiétante pour l'avenir.
- *En ce qui concerne les migrations internes*, une enquête récente sur les quartiers défavorisés de Port-au-Prince montre une forte présence des femmes dans les flux d'entrée (51% des migrants), contrairement à la perception générale sur la question en Haïti.

Dans le domaine social, l'aspect le plus inquiétant reste, sans doute, **la violence contre les femmes**. L'enquête EMMUS III a procédé à une analyse détaillée, systématique selon une méthodologie à la fois confidentielle et sécuritaire pour la femme, afin de vaincre la culture du silence. C'est ainsi que les résultats obtenus (sur plus de 3 000 femmes interviewées) permettent pour la première fois en Haïti, de disposer d'un échantillon représentatif. Les résultats montrent que plus d'un tiers des femmes haïtiennes (35%) ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, à tous les niveaux d'instruction. Près de la moitié (soit 15% du total) ont subi des violences pendant l'année précédant l'enquête et 7% sont battues pendant la grossesse. En ce

qui concerne la violence conjugale, 27% ont subi des actes de violence physique ou sexuelle de leur partenaire (5% à un degré sévère)⁹. Cette violence est fréquente, puisque les trois quarts des femmes agressées auraient reçu des mauvais traitements dans l'année précédant l'enquête. Une culture de la violence que les femmes reflètent sur les enfants. Autour des 2/3 des enfants reçoivent parfois des gifles ou des fessées, et 1/3 des châtiments corporels pour raisons de discipline. En somme, bien que le niveau de violence conjugale soit comparable à celui d'autres pays de la région (le Chili ou le Nicaragua), il demeure inacceptable dans une perspective de développement humain durable¹⁰. L'avancement dans la législation de la violence intra-familiale et dans l'attention aux victimes demeure une exigence sociale à court terme.

Sur le plan du capital social, à ce stade, il sera fait référence à deux aspects clés du concept en ce qui concerne le genre: la participation et les perceptions des rôles des sexes, qui peuvent entraver l'équité de genre en Haïti.

a) *L'Indicateur de Participation des Femmes*¹¹ s'efforce de rendre compte de leur participation à la vie politique, économique et sociale, et d'une façon générale aux fonctions de responsabilité, de prise de décision et d'initiative, s'efforçant de compléter la contribution matérielle à la richesse et au développement par une contribution intellectuelle et participative.

En ce qui concerne *la représentation parlementaire*, en 2000, le nombre de femmes siégeant à la Chambre des Députés était de 3 sur 83 (soit 3,6%) et de 7 sur 27 au Sénat (25,9%), soit 9,1% pour l'ensemble. La participation dans la vie professionnelle et économique a déjà été analysée précédemment.

⁹ 13% des hommes enquêtés ont avoué avoir déjà battu leur femme.

¹⁰ Voir «Campana de las Naciones Unidas en Latinoamerica y el Caribe por los derechos humanos de la mujer, Informes nacionales», en, <http://www.undp.org/rblac/gender/campaign-spanish>

¹¹ Cet indicateur est calculé ici pour la première fois en Haïti.

Les résultats montrent que plus d'un tiers des femmes haïtiennes (35%) ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, à tous les niveaux d'instruction.

Encadré 11

Calcul de l'Indicateur de Participation des Femmes (IPF)

L'IPF vise à mesurer la participation à la vie politique, économique et professionnelle. Compte tenu de la faible disponibilité des données dans ces domaines pour de nombreux pays, il est calculé sur la base de trois catégories de variables:

- pour la participation à la vie politique, il s'agit de la proportion des femmes siégeant dans les Assemblées parlementaires;
- pour la participation à la vie professionnelle, il s'agit de la proportion des femmes dans les professions libérales et techniques d'une part, dans les fonctions administratives et d'encadrement d'autre part, données généralement disponibles dans les recensements de population;
- pour la participation à la vie économique, elle est mesurée par la part du PIB réel par habitant, à parité de pouvoir d'achat Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

Cet indicateur reflète un niveau de participation de la femme insuffisant mais significatif, qu'il faut chercher à améliorer dans les années à venir.

L'IPF sur une échelle de mesure entre 0 à 1 est en Haïti de 0,341, ce qui est supérieur à celui de la Turquie et de l'Égypte, parmi les pays à développement humain moyen, et à celui du Bangladesh (0,309), ces trois pays étant classés à la fin de la liste des 64 pays pour lesquels l'indicateur a été calculé au niveau mondial¹². Il est proche de celui de la République de Corée (0,358), mais loin de la situation de la Norvège (0,836), premier pays de la liste.

Cet indicateur reflète un niveau de participation de la femme insuffisant mais significatif, qu'il faut chercher à améliorer dans les années à venir. L'IPF ne peut toutefois pas mesurer plusieurs dimensions de la participation des femmes. Au niveau de l'exécutif, on s'est habitué depuis 1994 à une présence des femmes dans des postes ministériels, ce qui constitue une avancée considérable par rapport à la période 1986-1990. Dans ce sens, il faut également noter que le pays a compté dans des périodes de transition une femme Présidente (Trouillot, 1990) et une femme Premier Ministre (Werleigh, 1995). Néanmoins, le rôle des femmes demeure souvent secondaire dans le fonctionnement parlementaire et dans le judiciaire (aucune femme à la Cour de Cassation ni à la Cour supérieure des Comptes), et elles ne sont encore aujourd'hui que trop rarement présentes dans les espaces de pouvoir politique.

Finalement, il faut mettre l'accent sur un dynamisme remarquable de la *société civile* autour de cette question. Les organisations de femmes sont actives, et assez coordonnées autour d'objectifs communs, pour lesquels elles se sont mobilisées à plusieurs reprises. Leur participation inclut la proposition de lois, une révision du cadre légal en accord avec les prescrits constitutionnels. Au niveau local, les organisations de femmes – souvent moins politisées – constituent un moteur de transformation sociale. Toutefois, moins d'une femme sur cinq a l'habitude de se réunir avec d'autres femmes en vue d'augmenter leur participation et leur pouvoir d'action¹³.

b) *Les perceptions de la société sur l'équité de genre.* A l'heure actuelle on ne dispose pas d'une vision complète sur la question. Mais l'EMMUS III a apporté certains éléments qualitatifs qui peuvent aider à mieux saisir les valeurs et les attitudes par rapport à la question. La quasi totalité des femmes non célibataires a choisi son conjoint, mais 1% (3% au Nord) s'est vu imposer un partenaire.

¹² RDH, 2001.

¹³ EMMUS III, p. 298.

CHAPITRE II

- **Le contrôle important exercé par le mari/partenaire sur les femmes, à tous les niveaux d'instruction**¹⁴. Sur 5 formes de contrôle (jalousie, infidélité, déplacements, amitiés, argent), 43% des femmes subissaient au moins trois formes de contrôle, une proportion plus élevée (57%) pour les femmes entre 15 et 19 ans et qui diminue avec l'avancement en âge de la femme. *Ce contrôle se traduit aussi souvent dans des interdictions*. Dans 35% des cas, le mari ne permet pas à sa femme de rencontrer d'autres femmes amies. Les femmes instruites ne sont pas épargnées: la violence conjugale augmenterait avec le niveau éducatif, et particulièrement si le niveau d'instruction de l'homme est plus élevé que celui de la femme.
- **L'attitude sur le rôle des sexes, vue par les hommes**. La plupart des hommes reconnaissent que la femme devrait avoir le dernier mot, seule ou à égalité avec son conjoint, sur plusieurs sujets: l'utilisation de l'argent qu'elle gagne (83%); la contraception (83%); le nombre d'enfants (80%); l'achat de biens courants (77%); les dépenses importantes (64%). Il est intéressant de rapprocher cette perception sur la contraception de la réalité, qui montre que près de la moitié des couples ne discutent jamais de la question. En ce qui concerne les travaux domestiques neuf hommes sur dix pensent que c'est la responsabilité de la femme, et un sur deux la responsabilise de façon exclusive pour les soins des enfants. En Haïti, 20% des hommes justifient au moins dans un cas le fait de battre leur épouse.
- **L'attitude sur le rôle des sexes, vue par les femmes**. La perception des femmes par rapport à leur statut constitue un aspect fondamental des droits de la femme. En Haïti, plus de la moitié des femmes ne sont pas d'accord avec le fait que les décisions importantes dans le ménage doivent être prises seulement par l'homme (ce qui est assez cohérent avec la réalité de prise de décision dans le ménage). 91% n'acceptent pas le principe selon lequel l'homme ne participe pas aux travaux domestiques quand la femme travaille en dehors du ménage. Pour 70%, il n'est pas admissible qu'une femme ne puisse pas exprimer une opinion différente de celle de son mari et 2/3 des femmes étaient d'accord pour refuser des rapports sexuels avec leur mari dans un certain nombre de situations. Ces chiffres montrent des perceptions assez déterminées par rapport à l'égalité des sexes en Haïti, qui ne sont toutefois pas toujours suivies d'effets.
- **En ce qui concerne l'éducation, un aspect-clef de l'équité de genre** est que 95% des femmes n'acceptent pas la discrimination par sexe. Les hommes (88%) disent participer majoritairement dans le financement des frais de scolarité, mais ce pourcentage diminue à 55% quand ils n'habitent pas avec les enfants. Dans ce cas, 25% ne contribuent pas du tout à ces dépenses.

Les organisations de femmes sont actives, et assez coordonnées autour d'objectifs communs, pour lesquels elles se sont mobilisées à plusieurs reprises.

¹⁴ 66% ont déclaré qu'ils insistent pour savoir où elles vont à tout moment, sont jaloux si leur femme parle à d'autres hommes (60%), et ne lui font pas confiance en ce qui concerne l'argent (40%).

En règle générale, la perception des femmes va donc dans le sens d'une conscience élevée de leurs droits, sauf en ce qui concerne la violence conjugale. Cette perception est moins forte chez les hommes, qui sont très peu sensibles au travail domestique, aux soins des enfants et à la vaccination, entre autres. On voit donc qu'une sensibilisation sur les perceptions en matière de violence conjugale (autant masculines que féminines) constituerait un aspect critique d'action politique.

En Haïti, la discrimination entre la situation des femmes et des hommes demeure une réalité préoccupante.

Haïti représente un cas extrême en matière de dégradation et de qualité de l'environnement tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

A la lumière des trois dimensions considérées (économique, sociale et culturelle), et de la spécificité de la question de genre en Haïti, la discrimination entre la situation des femmes et des hommes demeure une réalité préoccupante. Cependant, en Haïti, l'écart entre le niveau de développement humain des hommes et des femmes n'est pas aussi prononcé que dans beaucoup d'autres pays dans le monde. Pour continuer à progresser, il serait important de disposer d'un plan national sur le genre, comme au Costa Rica, au Salvador, qui permettrait de consolider les acquis, de relever les défis (particulièrement la violence contre les femmes) et de réduire les discriminations qui persistent. A l'heure actuelle, l'existence du Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme se heurte à l'absence d'une vision stratégique qui lui permettrait d'assurer son rôle normatif de suivi et d'évaluation des politiques.

2.6. La dégradation de l'environnement: une menace pour le développement humain durable

Haïti représente un cas extrême en matière de dégradation et de qualité de l'environnement tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Relever le défi environnemental oblige le pays à faire face à trois problèmes majeurs qui sont en outre interdépendants: la dégradation des ressources naturelles, la détérioration de l'environnement urbain et la gestion non durable de l'environnement.

2.6.1. La dégradation des ressources naturelles

Les ressources naturelles se dégradent à une vitesse impressionnante. Les informations recueillies à partir des images satellites SPOT XS de 1998¹⁵ par l'Unité de Télédétection et des Systèmes d'Information Géographique (UTSIG) dans le cadre du projet « *Utilisation de l'Imagerie Satellitaire pour l'Aménagement du Territoire* », permettent d'avoir des chiffres plus récents dans le domaine. Aujourd'hui, les forêts denses n'occupent que 1,25% de la superficie du territoire national. En 1978, la couverture forestière dense, claire et très claire était de 9% (dont 1,35% de forêt dense)¹⁶. Paradoxalement, le bois représente plus de 70% de la consommation nationale d'énergie, ce qui correspond à, au moins, douze millions d'arbres¹⁷. Les ressources en bois sont utilisées en particulier dans la production de l'énergie¹⁸ pour les petites et moyennes entreprises (boulangeries, guildives et blanchisseries) ainsi que pour la production de charbon de bois qui représente 95% de l'énergie domestique utilisée dans les villes¹⁹.

¹⁵ Projet exécuté par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe avec le financement de l'Union Européenne et du Trésor Public.

¹⁶ Bien qu'avec une méthodologie différente – il n'y avait pas de surveillance satellitaire –, une consultation réalisée par le gouvernement haïtien en 1988 estimait cette couverture à 4% du territoire national.

¹⁷ Bilan Energétique d'Haïti, Bureau des Mines et Energie, <http://www.rehred-Haïti.net/membres/bme/energie/diagnost.html>

¹⁸ Environ 150.000 personnes participent aux activités de production et de commercialisation du charbon de bois générant ainsi un revenu compris entre 50 et 75 millions de dollars américains chaque année. BME Idem.

¹⁹ EBCM, Volume I, p. 36.

CHAPITRE II

Les effets combinés de la déforestation et d'une agriculture non-conservationniste accélèrent l'érosion des sols avec des pertes annuelles estimées à 20000 TM dans les années 1990. Il s'agit d'une situation alarmante dans un pays où le risque d'érosion grave et très grave est estimé à près de 24% du territoire (voir carte de risque d'érosion). La déforestation entraîne aussi la perte de biodiversité au point qu'une centaine d'espèces animales et végétales sont reconnues comme étant en voie de disparition. Ceci constituerait une perte pour l'humanité, étant donné qu'Haïti est l'une des régions de la Caraïbe qui dispose d'une biodiversité très riche²⁰. Le cycle hydrologique est perturbé provoquant ainsi la réduction du débit des sources d'eau potable, voire leur tarissement. Ces sources d'eau ne suffisent plus à l'alimentation de certaines villes comme c'est le cas pour Port-au-Prince, qui est obligée de mettre à contribution des couches aquifères situées dans un périmètre d'urbanisation accélérée avec des risques de salinisation de la nappe phréatique.

L'érosion d'origine tellurique provoque également l'envasement des barrages, des systèmes d'irrigation et aussi des zones côtières, mettant ainsi en péril les coraux et les espèces de poissons qui y vivent. Les pêcheurs exercent une pression relativement grande sur les ressources halieutiques à l'intérieur d'un plateau continental très étroit puisque sa superficie est seulement de 5 000 km carrés. Le patrimoine naturel étant en péril et sur terre et sur mer, la population émigre en partie vers les villes, générant ainsi des problèmes sanitaires dans les centres urbains.

2.6.1. La détérioration de l'environnement urbain

La population est passée de 3 millions d'habitants en 1950 à environ 8 millions en l'an

2000. Le taux d'urbanisation est de plus ou moins 35%²¹, mais ce pourcentage pourrait être sous-estimé. La courbe démographique de Port-au-Prince prend, en effet, l'allure d'un phénomène exponentiel avec une population de 200000 habitants en 1950 et qui approcherait de 2 millions d'habitants aujourd'hui: elle aurait donc décuplé en un demi-siècle. Cette accélération de la croissance urbaine provoque un déséquilibre entre l'offre et la demande de services disponibles au niveau de cette ville, qui n'a pas amélioré suffisamment son infrastructure durant ces deux dernières décennies.

Selon une enquête²² réalisée en 2001, « l'aire métropolitaine de Port-au-Prince génère au minimum 1500 tonnes de déchets ménagers quotidiens. A peine un gros tiers (37%) de ces déchets sont collectés, le reste est soit abandonné dans les ravines (31%), soit incinéré (20%) ». Il n'existe pas à proprement parler de décharge contrôlée²³. Toujours selon cette enquête les citoyens de l'aire métropolitaine seraient prêts à contribuer à hauteur 180 millions de gourdes par an pour aider au financement de la collecte et des décharges non nocives pour la population.

Les égouts et les canaux de drainage, une fois obstrués, ne peuvent plus laisser couler les eaux usées et les eaux de ruissellement produisent des nuisances diverses pendant la saison sèche et des inondations durant la saison pluvieuse. Aucune décharge contrôlée des égouts sanitaires n'existe, à l'heure actuelle, sur le territoire national. La pollution fécale affecte la majorité des sources d'eau potable qui ceinturent la plupart des villes côtières coincées entre la montagne et le littoral.

Les effets combinés de la déforestation et d'une agriculture non-conservationniste accélèrent l'érosion des sols avec des pertes annuelles estimées à 20000 TM dans les années 1990.

Le patrimoine naturel étant en péril et sur terre et sur mer, la population émigre en partie vers les villes générant ainsi des problèmes sanitaires dans les centres urbains.

²⁰ Voir Erlich et al. (1986): *Haïti environmental profile*.

²¹ EBCM 99/00.

²² *Enquête sur la collecte des déchets dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince*, GROLET, Sébastien et OMS/OPS, 2002, Mimeo.

²³ Dans les années 1980, le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS) ramassait 70% - 80% des déchets produits dans la capitale. CNRA, *Haïti face aux défis de la décentralisation*, Décembre 2001, Mimeo.

Le manque de planification urbaine adéquate pour accueillir les nouveaux migrants encourage la prolifération de l'urbanisation anarchique.

De même, le manque de planification urbaine adéquate pour accueillir les nouveaux migrants encourage la prolifération de l'urbanisation anarchique. Les espaces verts ne sont que très partiellement renouvelés tandis que ceux qui existaient déjà subissent une pression énorme de la part de la population (parcs nationaux, entre autres). Les normes en matière d'urbanisme sont peu ou pas respectées alors que l'utilisation du sol urbain laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne la distribution des activités économiques et celle des espaces résidentiels, mettant ainsi en danger le patrimoine architectural et culturel. Le degré de vulnérabilité aux risques et désastres accuse, en conséquence, une tendance à la hausse dans les centres urbains.

2.6.2 La gestion non durable de l'environnement

Malgré les efforts qui sont enregistrés dans ce domaine, les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons, les charbonniers, les sans-terre et les sans-travail continuent d'exercer une pression très forte sur les ressources naturelles et sur les établissements humains. A ce sujet, trois questions essentielles mériteraient d'être soulevées, savoir : la première relativement au système de protection, la deuxième aux systèmes de conservation et la troisième au financement des programmes et projets de l'environnement.

La République est régie par une législation de l'environnement relativement abondante, mais à la fois inefficace et inefficace. Les lois sont peu ou pas appliquées, quand elles sont applicables. Le pays a signé et ratifié nombre de traités internationaux et, parmi les plus récents, il convient de citer dans le groupe des conventions internationales de l'environnement, celle sur le droit de la mer, celle sur la biodiversité, celle sur les changements climatiques et celle sur la lutte contre la désertification. Malheureusement, la mise en œuvre nationale de ces conventions internationales se fait toujours attendre en dépit de bonnes initiatives qui sont adoptées dans ce domaine.

Haïti a été l'un des premiers pays d'Amérique à introduire la pratique des aires protégées avec la forêt de Saint-Raphaël, déclarée forêt réservée en 1926 (elle est aujourd'hui gravement dégradée). Par la suite, la législation y relative s'est développée en élevant nombre de sites d'intérêt au rang de zones sous protection ou de parcs nationaux. Les deux derniers parcs nationaux créés en 1968, et qui offrent un certain intérêt pour la conservation de la biodiversité, concernent le Parc La Visite au morne La Selle et le Parc Macaya au massif de La Hotte, où se retrouvent les deux pics les plus élevés du pays respectivement à 2 600 m et à 2 100 m. On considère souvent que le système national des aires protégées n'existe que sur le papier, malgré la bonne foi apparente des gestionnaires de l'environnement. Seuls ces deux derniers parcs jouissent d'un certain niveau de protection (représentant 0,3% du territoire national). Il faut également signaler qu'aucun parc marin n'a été créé en Haïti, bien que la protection des baies de la zone Nord et Nord-Est du pays en vue du développement de l'éco-tourisme soit envisagée, à l'image de l'expérience développée du côté dominicain.

A côté des pouvoirs publics, interviennent plusieurs bailleurs internationaux dans le financement des programmes et projets environnementaux. De nouvelles sources de financement sont mobilisées à travers le Fonds Mondial pour l'Environnement ou le Programme Capacité 21, tandis que la coopération sud-sud est mise à profit.

CHAPITRE II

Encadré 10

Haïti: un pays extrêmement vulnérable aux désastres naturels

Haïti est très vulnérable aux menaces naturelles et anthropiques. Comme le signale le Bilan Commun de Pays (BCP), de 1900 à 1999 le pays a connu 16 cyclones, plus de 25 inondations sectorielles, un séisme majeur et 7 sécheresses. Il fait face également à des urgences environnementales et désastres localisés dont les conséquences peuvent parfois être dramatiques, comme les 23 morts enregistrés à Pétion-Ville suite à une pluie en 2001. Mais, le principal problème ne réside pas dans les facteurs externes (sur lesquels on ne peut pas agir) mais dans les variables internes. En effet, les conditions de vulnérabilité en Haïti face aux désastres s'aggravent depuis 1986. Le processus de migration a donné lieu à la création des bidonvilles, dont certains sont en très forte situation de risque. C'est le cas, par exemple des quartiers de Cité l'Éternel et Liberté et des constructions dans des ravines ou zones à forte pente (60% à 80%) du Morne l'Hôpital, entre autres. Compte tenu des menaces sismiques (de l'ordre de 4,5 à 5,5 de l'échelle de Richter)²⁴ et du déboisement de ces versants, au moins 100 000 personnes habiteraient dans des endroits à risque à Port-au-Prince, une situation qui ne fait qu'augmenter devant la paralysie institutionnelle. L'expérience récente du Honduras (14 000 décès, et 3,770 milliards de dollars EU de pertes) devrait alerter les décideurs publics. Cependant, les autorités chargées de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au niveau central et local hésitent à prendre des mesures préventives (gestion du risque). Cette anarchie dans le développement urbain suggère que «*l'État ne contrôle plus la croissance de l'aire métropolitaine*»²⁵. Le gouvernement, qui a fait récemment preuve de son engagement politique avec l'approbation d'un Plan National de Gestion de Risques et de Désastres, devrait passer à l'action, et commencer à gérer les facteurs de risque. La zone métropolitaine de Port-au-Prince et les villes de province vont probablement accueillir un million de personnes dans la prochaine décennie. Préparer les infrastructures et aménager l'espace pour ces habitants demeurent pour l'État un des principaux défis sur le court et le moyen terme, et une condition pour le développement humain durable en Haïti.

²⁴ Commission pour la commémoration du 250^e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince (1999), p. 48.

²⁵ Ibid, p. 28.

Encadré 11

Le Plan d'action pour l'Environnement: leçons apprises

Le gouvernement haïtien s'était engagé lors du sommet de Rio en 1992 à la promotion de la mise en oeuvre des dispositions de l'Agenda 21. Dans ce cadre, on a amorcé en 1994 le processus d'élaboration d'un PAE, finalement approuvé en 1999 (pour la période 1999-2014), avec un large consensus au sein de la société haïtienne et de la Communauté Internationale. Le I^{er} Rapport de suivi du PAE, après 18 mois d'existence, montre que, malgré le contexte complexe, on constate des avancées modestes dans certains de ces 10 programmes.

- *Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement et appui aux activités relatives au développement durable.* Le Ministère de l'Environnement a connu une grave faiblesse institutionnelle. Cependant il a entrepris une collaboration efficace avec d'autres institutions dans la mise en oeuvre du PAE, autant publiques (le MARNDR, BME, UTSIG) que privées (Fondation Haïtienne de l'Environnement, Réseau de Développement Durable en Haïti). Parallèlement, le gouvernement a mis en place diverses actions de suivi des Conventions Internationales et a consenti des efforts pour la mobilisation des ressources non traditionnelles (particulièrement en matière de biodiversité et de changements climatiques).
- *Energie pour le développement durable.* Dans ces domaines, certaines expériences pilotes du BME, en partenariat avec la CARE, sont encourageantes, compte tenu de la gravité de la situation (95% de l'énergie domestique est liée au bois). Cependant, on ne dispose pas d'un programme structurel et intégré visant à la substitution du charbon de bois et au développement d'énergies alternatives, à moyen et long terme.
- *Education environnementale pour le développement durable.* Ce point mérite actuellement une attention spéciale dans la mesure où les avancées dans ce domaine sont pour l'instant limitées.
- *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique.* Dans ce domaine, il s'est produit des avancées remarquables en termes de planification, ainsi que des mobilisations des ressources non traditionnelles. Les résultats concrets (particulièrement dans la nécessaire gestion des aires protégées) doivent se manifester dans les années à venir.
- *Gestion des bassins versants stratégiques, gestion intégrée des zones côtières et marines et support à l'exploitation des mines et des carrières.* Ces programmes ont enregistré des progrès dans la planification des activités, mais on constate peu d'avancées en termes de protection et gestion de ressources naturelles.
- *Assainissement de l'environnement.* L'« exportation » des déchets toxiques de Gonaïves, et la finalisation d'une enquête sur la gestion des déchets à Port-au-Prince constituent les actions les plus remarquables dans le domaine, en l'absence d'une réponse intégrée.
- *Gestion des catastrophes et désastres naturels.* Ce domaine a enregistré des progrès remarquables. Un Plan National de Gestion de Désastres et Risques a été publié en 2001, et plusieurs actions d'amélioration de la réponse et de prévention – création d'un Centre d'Opération d'Urgence, des Comités Départementaux, et l'élaboration d'une carte de risques – ont été accomplies dans la période.

Le niveau d'activité dans le domaine montre un bilan mitigé, bien que plusieurs lignes de travail aient été entamées, et des plateformes de travail élaborées. Cependant, comme le signale le BCP «on peut ralentir le rythme de dégradation, et même l'enrayer par une stratégie adaptée, et articulée autour du triptyque *population/environnement/développement*».

CHAPITRE II

2.7. Les libertés et la sécurité en Haïti

2.7.1. Les libertés politiques en Haïti de 1986 à 2001: un bilan mitigé

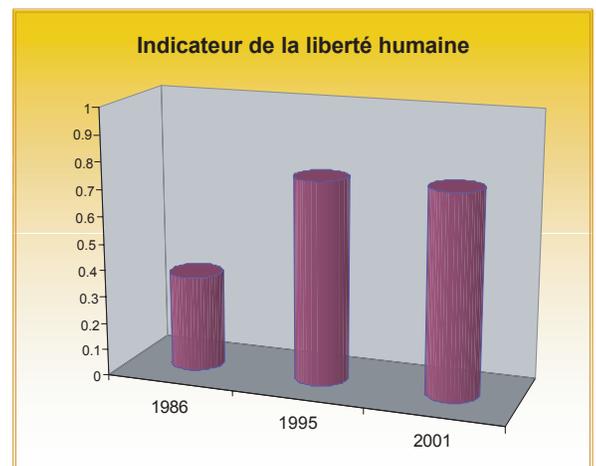
La bonne gouvernance est une dimension clef du développement humain durable. Il est aujourd'hui largement admis que le respect des droits humains est au cœur du concept de bonne gouvernance. L'examen des dimensions du développement humain durable a permis de faire un survol de l'état des droits économiques et sociaux les plus importants, et a montré un écart considérable entre les droits reconnus dans la Constitution et la réalité en Haïti. En outre, les droits civils et politiques en Haïti font l'objet d'un suivi périodique de la part du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et des Organisations Non Gouvernementales, telles que Amnistie Internationale. Compte tenu de la complexité de cette question – qui demande une analyse qualitative très détaillée –, deux points de vue seront privilégiés: l'existence d'une demande des droits par la population (voir chapitre III), et l'évolution de l'indicateur de liberté humaine (ILH) qui a été analysé dans trois moments de la période couverte par le rapport: 1986, 1995 et 2001.

L'ILH, basé sur l'indicateur de Charles Humana, a été calculé plusieurs fois depuis 1990 par le RMDH, avant d'être abandonné par la suite. La méthodologie adoptée ici est légèrement différente et se rapproche de l'originale. Elle prend en compte 39 libertés sur une échelle de 0 à 3²⁶ et se base notamment sur les constats dressés dans les Rapports du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Les résultats obtenus sont assez concordants avec les conclusions des rapports existants, et vont dans le sens d'un respect formel des droits fondamentaux par les différents gouvernements depuis le retour à

l'ordre constitutionnel. L'évolution de l'ILH mérite au moins deux commentaires. Premièrement, on peut observer une amélioration sensible de l'ILH après la chute de la dictature des Duvalier, une période caractérisée par la négation de l'Etat de droit et de la plupart des libertés fondamentales. Deuxièmement, on peut signaler la non progression de l'ILH depuis 1995, à cause, en particulier, des blocages du système de justice et de l'étendue limitée dans les faits de certaines libertés politiques. Le passage des libertés formelles – on ne constate pas de violation ouverte par l'Etat des libertés politiques – à leur réalisation effective est incomplet, et les mécanismes institutionnels pour leur mise en oeuvre absents ou défaillants. L'empire de la loi qui caractérise l'Etat de droit est encore aujourd'hui plus une référence qu'une réalité dans le cas haïtien.

On peut ajouter que certains organismes nationaux et internationaux des droits de l'homme ont signalé une détérioration de la situation de certaines libertés²⁷. A la base de

Graphe 21



ces constats, on trouve probablement les menaces et agressions réalisées publiquement par certaines organisations populaires, qui ont fait preuve ces dernières années d'une culture politique teintée de violence, malgré les appels réitérés du pouvoir en place à la consolidation de la culture de la paix et au respect mutuel de tous les Haïtiens. En effet, ces organisations ont récemment (événements du 17 décembre) incendié certains sièges de partis politiques appartenant à l'opposition et lancé de graves menaces publiques contre des membres de la presse haïtienne.

²⁶ Voir PNUD, *Rapport Mondial de Développement Humain 1991*.

²⁷ On peut signaler, par exemple, l'indicateur de la *Freedom House*, Fondation nord-américaine, qui a servi de base au dernier rapport de la BID (2000).

L'empire de la loi qui caractérise l'Etat de droit est encore aujourd'hui plus une référence qu'une réalité dans le cas haïtien.

2.7.2. Des nouvelles formes d'insécurité se sont développées depuis 1986

L'analyse de l'insécurité est certainement conditionnée par la disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données fournies par les gouvernements au niveau régional et international. Ceux-ci hésitent souvent à être transparents dans ce dossier politiquement sensible.

Selon le BCP, l'évolution de la criminalité civile en Haïti, *a connu une croissance constante depuis une quinzaine d'années*. Ce constat, assez caractéristique des pays en transition démocratique (après une période de dictature fortement marquée par l'insécurité politique), se base surtout sur une perception généralisée d'insécurité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Toutefois, il doit être regardé à la lumière des informations de la PNH et des données disponibles dans d'autres pays. Deux aspects doivent être considérés: le poids relatif des forces de sécurité en Haïti et les homicides²⁸.

- En ce qui concerne le poids des forces de l'ordre public, Haïti dispose depuis 1994, de la Police Nationale d'Haïti, qui a succédé à l'Armée d'Haïti, mise en place lors de l'invasion américaine en 1915. Sur les 53 pays pour lesquels les données sont disponibles²⁹, seuls la Belgique et le Chili disposent d'un contingent policier (par 100 000 habitants) inférieur à celui d'Haïti. Compte tenu du fait que ces pays ont une armée importante et d'autres forces de sécurité, on peut affirmer que les forces de l'ordre public en Haïti figurent certainement parmi les plus faibles du monde en termes d'effectifs.
- Le deuxième aspect se réfère à l'insécurité en Haïti³⁰. En termes comparatifs, le nombre de civils morts par arme à feu³¹ en Haïti (7,7 par 100 000 en 1998, contre 4,5 en 2000) est plus élevé que dans les pays de l'UE et de l'Europe de l'Est (qui se

situent entre 0,2 et 3,5) et largement en dessous des pays les plus violents (Colombie: 50; Thaïlande: 36; Afrique du Sud: 28). En ce qui concerne l'Amérique Centrale, on peut mentionner le Salvador: 109; le Honduras: 52,5; le Costa Rica: 6; le Nicaragua: 9, et le Panama: 7³².

²⁸ En Haïti, les chiffres reflètent les *morts par arme à feu* et sont donc sous-estimés.

²⁹ Voir *Crime Reduction and Analysis Branch, Office for drug control and Crime Prevention (ODCCP)* (1995-1997).

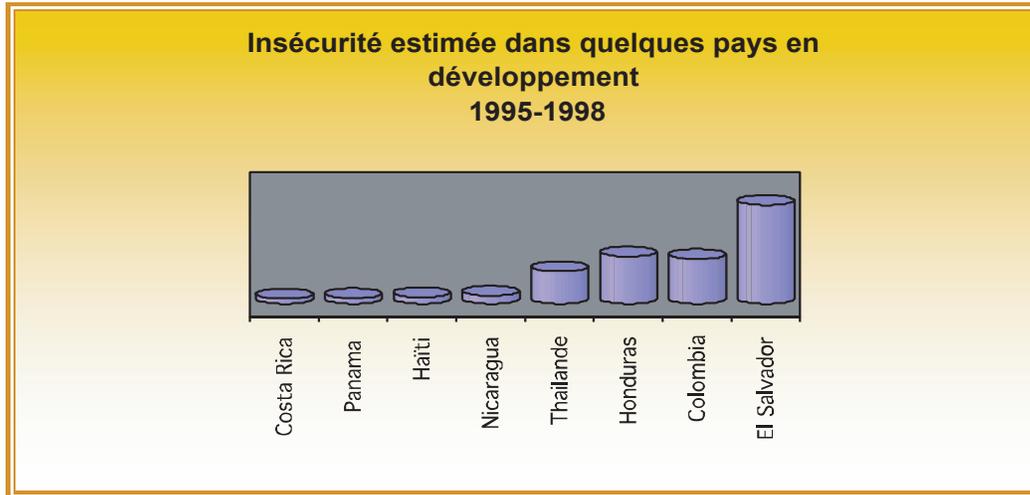
³⁰ Les estimations préliminaires d'une enquête réalisée en 2001 dans la zone métropolitaine laissent entrevoir des chiffres plus élevés d'insécurité, mais qui ne changeraient pas les tendances signalées. GROLET, Sébastien et OMS/OPS (2002).

³¹ Le classement international (ODCCP) fait référence aux crimes intentionnels, tandis qu'en Haïti cette différence n'existe pas (ce qui pourrait surévaluer la valeur exprimée pour Haïti). Au contraire, en Haïti un nombre important des civils morts par arme blanche ne seraient pas comptabilisés.

³² Voir *El Estado de la region en desarrollo humano sostenible*, PNUD-UE.

CHAPITRE II

Graphe 22



Source: Crime Reduction and Analysis Branch, Office for Drug Control and Crime Prevention (1995-1997) et El Estado de la región, PNUD

Les données sur l'insécurité – produites en Haïti par la PNH avec l'appui international doivent être traitées avec une grande prudence. D'abord, des sous-estimations sont possibles, et, malgré l'obligation légale, certains décès ne sont pas dénoncés à la police. De plus, ils ne reflètent pas l'évolution de l'insécurité en 2000-2001, ni le nouveau phénomène très répandu du kidnapping qui s'est accéléré vers la fin de 2001 et au début de 2002. Les données disponibles situent Haïti en 1998 comme un pays moins sécuritaire que la région européenne et les pays les plus développés de l'Amérique Centrale, mais bien plus sécuritaire que des pays tels que le Salvador, la Jamaïque³³ ou la Colombie³⁴. Quant aux sources de l'insécurité, faute d'éléments statistiques, on ne peut que citer des facteurs de risque tels que la démobilisation

des anciens soldats de l'armée, la prolifération d'armes dans la période de l'embargo, le poids de l'économie illicite, la taille réduite de la PNH et les rapatriements des Etats-Unis, durant la dernière décennie, de prisonniers d'origine haïtienne, lesquels n'ont plus la capacité de s'intégrer dans un pays qu'ils connaissent à peine. Ces chiffres d'insécurité contrastent sensiblement avec le traitement octroyé par certains pays (notamment européens et américains) à l'insécurité en Haïti, qui est régulièrement classé comme très dangereux dans les avis officiels et les médias. Cette situation mériterait, compte tenu des retombées négatives sur le développement du tourisme dans le pays, d'être rigoureusement analysée par toutes les autorités concernées.

2.8. Indicateurs synthétiques de développement humain et Indicateur de développement technologique

Le concept de développement humain est bien plus large que ce que les indicateurs peuvent montrer. Mais des indicateurs synthétiques permettent de suivre les évolutions et de procéder à des comparaisons. On analysera ici l'évolution de trois indicateurs utilisés dans le Rapport Mondial de Développement Humain : l'IDH, l'ISDH et l'IDT.

³³ Selon une étude de A. Harriot, le taux d'homicides à Kingston serait similaire à celui du Salvador, 109/100.000, suivi de Washington D.C. 67 /100.000, Voir «Campana de las Naciones Unidas en Latinoamerica y el Caribe por los derechos humanos de la mujer, Informes nacionales, Jamaica», en,

<http://www.undp.org/rblac/gender/campaignspanish>

³⁴ La situation en matière de sécurité telle qu'elle ressort des données disponibles doit être distinguée de la perception du phénomène dans la population. Celle-ci semble se dégrader dans la période récente, en particulier avec les kidnappings et la situation de violence qui règne dans certains quartiers.

Le Développement Humain s'appréhende par l'Indicateur de Développement Humain (IDH), mesure composite qui permet d'observer globalement les rapports entre la croissance économique et le développement social dans un pays donné.

2.8.1. L'Indicateur de Développement Humain (IDH): des progrès remarquables mais des interrogations sur la pérennité

Le Développement Humain s'appréhende par l'Indicateur de Développement Humain (IDH), mesure composite qui permet d'observer globalement les rapports entre la croissance économique et le développement social dans un pays donné. La publication de l'IDH est l'objet d'une grande attention médiatique internationale depuis la parution, sous l'égide du PNUD, du premier Rapport mondial sur le Développement Humain en 1990. Le Développement Humain est un phénomène multidimensionnel: il prend en compte les ressources monétaires à travers le PIB par tête; mais aussi l'alimentation, la nutrition, l'accès à l'eau potable et la santé à travers l'espérance de vie; les capacités à travers l'alphabétisation et l'éducation. L'analyse se concentrera sur des aspects méthodologiques et les comparaisons internationales.

La valeur de l'IDH pour un pays indique le chemin qui lui reste à parcourir pour atteindre certains objectifs prédéfinis et fixés par consensus au niveau mondial. Ce sont: une durée de vie moyenne de 85 ans, l'accès à l'éducation pour tous, et un niveau de vie décent. La différence entre la valeur maximale 1 de l'IDH et la valeur obtenue par un pays représente le déficit de ce pays par rapport au développement humain.

La première variable entrant dans le calcul de l'IDH est **l'espérance de vie à la naissance**. Définie comme " le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de la population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie ", cette variable suppose que l'on connaisse les taux de mortalité par âge pour l'ensemble de la population. Lorsque les statistiques d'état civil sont complètes, cette variable est connue sur une base continue, ou au moins annuelle. Dans les pays à statistiques incomplètes, comme Haïti, cette variable est connue à partir des recensements généraux de

population ou d'enquêtes démographiques qui ont spécifiquement collecté l'information sur l'âge du décès des membres du ménage décédés au cours de l'année passée. Dans le cas d'Haïti, le dernier recensement de population remonte à 1982. Dans ces conditions, l'espérance de vie à la naissance pour une année donnée est fournie par les hypothèses de projection de la population effectuées aujourd'hui par 3 sources différentes: celles de l'IHSI, celles du CELADE (2000) et celles de la Division de la Population des Nations Unies (1999 et 2001), auxquelles il faut ajouter les valeurs utilisées par le Rapport mondial du PNUD (voir note méthodologique). Finalement, l'EMMUS III et l'ECVH donneront également un calcul approximatif de mortalité de la population. En attendant une amélioration des statistiques de mortalité du MSPP, seul le recensement permettra de donner un chiffre fiable sur cet indicateur. On se base donc sur des estimations qui doivent être observées avec une grande prudence.

La situation n'est pas moins complexe, mais d'un autre ordre, dans le domaine des **indicateurs d'alphabétisation et d'éducation**. Dans ce domaine, en effet, c'est la définition des indicateurs et les sources mêmes qui peuvent différer et donner lieu à des valeurs différentes. Selon les normes internationales, le *taux d'alphabétisme des adultes* doit être calculé sur la population de 15 ans et plus. Une difficulté provient de la méthode utilisée pour collecter l'information. La question peut être posée de la façon suivante : " Savez-vous lire et écrire un texte relatif à la vie courante ? " Mais seul le recensement de population de 1982 et l'EBCM 1999-2000 ont relevé cette information. Les autres enquêtes, y compris l'EBCM I de 1986-87, se contentent de relever le niveau d'instruction de la population, en considérant que toutes les personnes qui ont achevé au moins le niveau primaire savent lire et écrire. L'EMMUS III a introduit une étape supplémentaire assez originale pour déterminer si une personne est ou non alphabète : faire lire effectivement un texte de ce type (en créole) à la personne interrogée.

CHAPITRE II

Ainsi l'alphabétisme est-il défini comme étant constitué par l'ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant atteint le niveau secondaire ou ayant été capable de déchiffrer un texte simple relatif à la vie courante. Le graphe suivant montre les implications des résultats des différentes questions sur le calcul du taux d'alphabétisme. Il montre une grande cohérence entre les différentes enquêtes, et une population alphabétisée supérieure à la moitié de la population de plus de 15 ans.

La deuxième variable relative à l'éducation est le **taux brut de scolarisation combinée**. Il s'agit de l'agrégation des taux bruts de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire (supérieur). Le calcul consiste à rapporter la population scolarisée (dans tous les cycles) âgée de 6 à 24 ans à la population totale de 6 à 24 ans. Mais l'indicateur peut être trompeur car il met sur le même plan des pays où le nombre de "surâgés" dans les 2 cycles primaire et secondaire est très élevé (le cas d'Haïti) avec des pays où la scolarisation dans l'enseignement supérieur est très élevée. Ce taux illustre également la grande demande d'éducation de la population haïtienne.

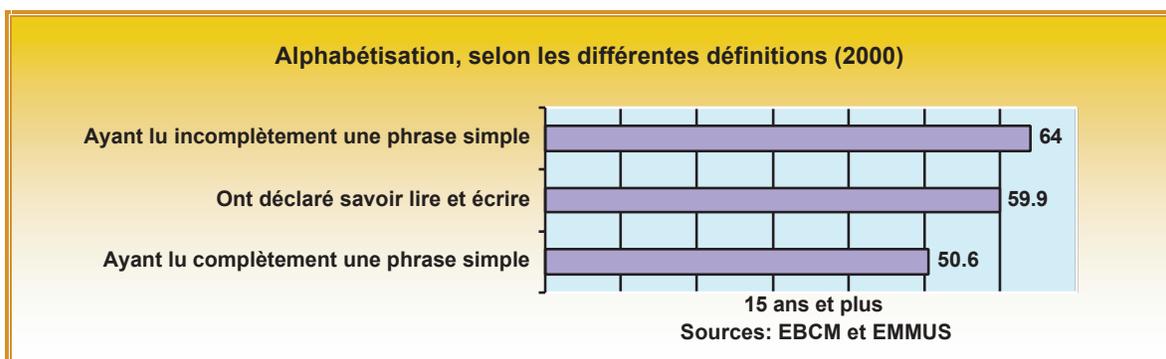
Enfin, la troisième composante est le **PIB par tête corrigé pour tenir compte de la parité des pouvoirs d'achat (PPA)**. Cette composante peut aussi varier, en raison de la population à laquelle on rapporte le PIB tout d'abord, et en raison de la qualité des évalua-

tions que peuvent opérer les services de Comptabilité Nationale³⁵ des pays et les institutions financières internationales. Ainsi, des écarts non négligeables apparaissent entre les valeurs du PIB telles que calculées par l'IHSI et la Banque Mondiale. Un travail réconciliant les deux approches a été finalisé récemment. Haïti n'étant pas un pays pour lequel des enquêtes spécifiques ont été entreprises pour calculer la parité de pouvoir d'achat, la valeur du PPA pour Haïti est fournie par les «World Penn Tables» de l'Université de Pennsylvanie.

On peut donc tenter de calculer l'IDH pour l'année 1999 sur la base des données nationales ou des données internationales les plus récentes. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, plusieurs valeurs peuvent être calculées avec des valeurs maximales et minimales, afin d'aboutir à une fourchette à laquelle on comparera l'IDH calculé par le rapport mondial 2001.

En définitive, l'IDH pour Haïti en 1999 serait de 0,544, si on prend l'estimation d'espérance de vie plus élevée (CELADE) et l'indice d'alphabétisme officiel. Il serait de 0,515 si on prend la valeur minimale de l'espérance de vie et de l'indice d'alphabétisme. Le changement positif dans les indicateurs éducatifs avec l'EBCM 1999/2000 serait responsable de la plus importante part de ce changement. L'indicateur de santé interviendrait dans une moindre mesure pour expliquer la différence.

Graphe 23



³⁵ Cette question a été discutée dans le cas haïtien à propos de l'évaluation de la pauvreté.

L'IDH d'Haïti serait supérieur à celui des PMA (0,442), similaire à celui des pays à revenu faible (0,549) mais, en tout cas, beaucoup plus bas que le niveau régional (0,760).

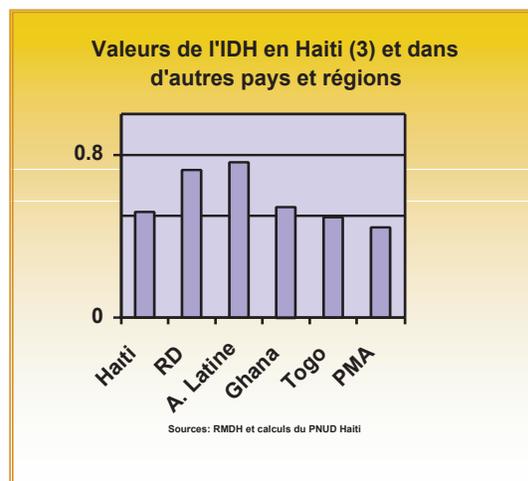
Le chiffre du RMDH pour l'espérance de vie est probablement sous-estimé, si on tient compte des dernières informations disponibles dans les enquêtes, qui situent l'espérance de vie dans une fourchette de 54 à 57 ans. Cependant, même si on fait appel aux mêmes informations que le Rapport Mondial pour l'espérance de vie et le PIB, et qu'on se limite donc à inclure les informations pour l'éducation, les résultats mèneraient Haïti à la frontière avec les pays à développement moyen. Ces résultats sont à comparer avec la valeur de l'IDH dans le rapport mondial 2001: 0,467. Autrement dit, de telles valeurs amèneraient Haïti au niveau du Ghana, ou du Kenya (respectivement à la 119^e et à la 123^e place au classement). C'est-à-dire au niveau des pays à développement humain moyen, ou juste à la frontière avec les pays à faible développement humain. L'IDH d'Haïti serait supérieur à celui des PMA (0,442), similaire à celui des pays à revenu faible (0,549) mais, en tout cas, beau-

Les résultats de l'IDH montrent, par exemple, qu'Haïti aurait une position dans le classement plus favorable que celle qui se baserait sur le PIB par habitant (une conclusion cohérente avec les analyses développées dans ce chapitre à propos de la pauvreté).

En terme de politique, l'indicateur montre l'importance d'un approfondissement de l'effort dans le domaine éducatif, une condition nécessaire à la sortie d'Haïti des pays à faible développement humain. Des investissements importants sont nécessaires dans une telle perspective, ainsi que pour relever le niveau d'espérance de vie (mortalité, nutrition, eau potable). La mobilisation de telles ressources suppose qu'Haïti s'engage dans une dynamique durable d'expansion de la production, avec un appui de la communauté internationale.

2.8.2. Un Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH) relativement positif

Graphie



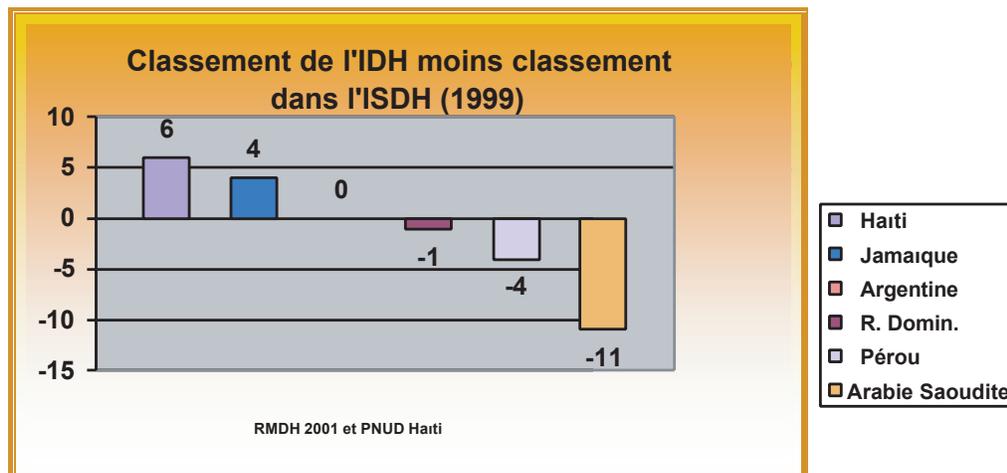
coup plus bas que le niveau régional (0,760). Cependant, ce type de comparaison à un caractère illustratif et non scientifique étant donné que dans les pays comparables, de tels écarts entre données nationales et internationales peuvent également être observés.

Les inégalités entre sexes restent une cause fondamentale des inégalités globales. L'ISDH est fondé sur les mêmes variables que l'IDH. Cependant, il ne se contente pas de reprendre les valeurs prises par ces variables pour chaque sexe, il les corrige de façon à tenir compte des disparités sociologiques entre sexes.

Cet indicateur vise à tenir compte des disparités entre les femmes et les hommes dans les trois domaines du développement humain (longévité, éducation et revenus). Les résultats pour Haïti sont en accord avec l'analyse déjà réalisée dans le chapitre sur l'équité de genre. L'ISDH est de 0,521 (avec la valeur minimale à 0,501, selon les données retenues). Haïti, qui se situe actuellement à la 118^e place avec une valeur de l'indicateur de 0,463 dans le rapport mondial, se situerait alors au niveau des Comores ou du Kenya (respectivement aux 113^e et 112^e rangs).

CHAPITRE II

Graphe 25



Ce résultat est très important, puisqu'il montre une différence entre le classement selon l'IDH et selon l'ISDH favorable de 6 positions en faveur de l'ISDH. Autrement dit, l'égalité relative que veut mesurer l'ISDH, serait parmi les plus élevées en termes relatifs des 146 pays du RMDH. Ce qui nous montre que l'équité de genre en Haïti fait plus de progrès que dans d'autres pays de la région, et certainement beaucoup plus que d'autres pays du Moyen-Orient.

2.8.3. L'accès à l'information et le développement technologique: L'Indicateur de Développement Technologique.

L'accès à l'information constitue une dimension importante du développement de la société démocratique et un complément nécessaire de la formation de la population. Une population analphabète, qui n'a pas accès à l'information, pourra difficilement faire valoir ses droits constitutionnels et participer activement dans la société. En ce qui concerne les technologies anciennes, la radio est le moyen le plus utilisé en Haïti. Au moins une fois par semaine les 2/3 de la population écoutent la radio, par rapport à 30% qui regardent la télévision, et un peu plus d'un quart qui lit le journal. Mais on observe de grandes inégalités dans cet accès³⁶. Bien que moins d'un tiers de la population n'utilise

aucun de ces médias au cours de la semaine, ce pourcentage est de plus de 55 % parmi les moins instruits, et de plus de 50 % pour les femmes en milieu rural. Au contraire, dans la zone métropolitaine et parmi la population d'un niveau secondaire, moins de 10 % n'utilisent aucun de ces médias au cours de la semaine. Compte tenu de ce qu'Haïti jouit d'une presse assez diversifiée et libre, on peut supposer que la population urbaine est assez bien informée, ce qui est moins vrai en niveau rural. Paradoxalement, l'intérêt pour l'information ne semble pas avoir évolué de manière significative depuis 1995.

Mais l'accès à l'information touche également des aspects comme l'information officielle – souvent peu transparente, particulièrement pour les plus pauvres – ou l'accès aux nouvelles technologies. Haïti, un pays traditionnellement en marge des révolutions économiques, ne doit pas manquer les opportunités qu'offrent des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le dernier Rapport Mondial de Développement Humain de 2001, a calculé l'indicateur de développement technologique (IDT) pour 72 pays (Haïti n'était pas inclus). Cet indicateur est destiné à évaluer le niveau d'innovation et de diffusion des technologies d'un pays, ainsi que le degré de formation des compétences humaines. L'IDT rend aussi compte de la

L'équité de genre en Haïti fait plus de progrès que dans d'autres pays de la région, et certainement beaucoup plus que d'autres pays du Moyen-Orient.

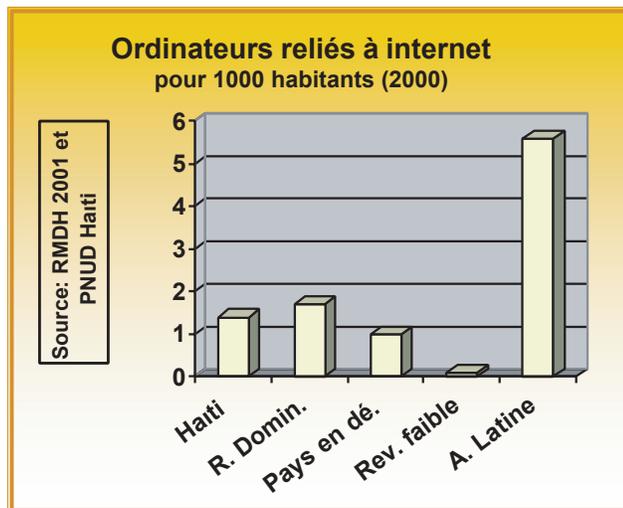
Haïti, un pays traditionnellement en marge des révolutions économiques, ne doit pas manquer les opportunités qu'offrent des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

capacité à participer aux innovations technologiques. L'IDT pour Haïti a été calculé à l'occasion du Sommet de l'Internet Haïtien organisé en décembre 2001 (voir note méthodologique).

Dans la composition de l'IDT, quatre caractéristiques ont été sélectionnées, afin de permettre de tirer profit de l'ère des réseaux:

- i) *l'innovation technologique*, qui constitue le plus haut niveau du développement technologique mondial. Sans surprise Haïti montre sa grande faiblesse avec 2 brevets en 1998, et un nombre de licences inconnu.
- ii) *la diffusion de technologies récentes* (pour bénéficier des possibilités dans le domaine), comme les ordinateurs reliés à l'internet ou les exportations à haut contenu technologique, où Haïti montre une situation plus nuancée.
- iii) *la diffusion des technologies anciennes* (comme le téléphone ou l'électricité, qui sont des préalables à la diffusion des nouvelles technologies); Haïti montre un grand retard dans cette catégorie.

Graphe 26



- iv) *les compétences humaines* (indispensables à l'invention et à l'utilisation

des nouvelles technologies), où Haïti a fait certains progrès.

L'analyse des différentes dimensions montre l'existence d'inégalités dérivées d'abord de l'accès aux technologies anciennes, qui entravent l'accès aux NTIC dans les zones rurales. L'accès à une ligne téléphonique et à l'électricité est de beaucoup plus facile à Port-au-Prince que dans les zones rurales du pays.

L'indicateur de développement technologique (IDT) correspondant pour Haïti est donc de 0,093. Cette valeur classe Haïti dans le petit lot des pays *en marge* des technologies, après le Nicaragua, le Pakistan, le Sénégal, le Ghana, le Kenya et avant des pays comme le Népal, la Tanzanie, le Soudan et le Mozambique. Cette position défavorable en marge des technologies n'est pourtant pas inévitable, et cache certains éléments positifs dans ce domaine. Le nombre d'ordinateurs reliés à l'internet, par exemple (1,3 par mille habitants), qui touche aussi certaines villes de province, est supérieur à la moyenne des pays en développement (voir graphe 26). De même, l'existence d'un réseau de partenariat public-privé dans le domaine (Fondation RDDH), les propositions dérivées du Sommet National d'Internet, le déblocage de la gestion du domaine ht ou l'existence en Haïti des nouvelles opportunités de formation technologique de pointe (MBDS, *Cisco academies* ou *Linux academies*) constituent autant d'occasions à saisir dans les années à venir³⁷. Les NTIC peuvent également contribuer à améliorer la gouvernance (e-gouvernance).

³⁷ En ce qui concerne les perceptions de la population par rapport aux NTIC, on peut signaler l'existence de l'«Enquête sur les connaissances, pratiques et attitudes autour des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication», en cours de réalisation par le Réseau de Développement Durable en Haïti (RDDH) avec le financement du PNUD.